



## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

**OBJET DE LA CONSULTATION :**

**« Marché de fourniture d'imprimantes et prestations de maintenance pour le compte d'Audiens Care »**

**Date limite de réception des Candidatures et des Offres :**

**Le 29 mai 2019 à 12h 00**

**Avertissement :**

Le règlement de consultation a pour objet de préciser les modalités procédurales qui doivent impérativement être respectées par les candidats qui souhaiteraient soumissionner au présent marché.

## SOMMAIRE

<b>Article I. PRESENTATIONS.....</b>	<b>3</b>
A. Audiens.....	3
B. Le pôle sante Bergère.....	3
<b>Article II. MARCHÉ .....</b>	<b>5</b>
A. Pouvoir adjudicateur.....	5
B. Durée d'exécution du marché.....	5
<b>Article III. OBJET DU MARCHÉ.....</b>	<b>5</b>
<b>Article IV. VARIANTES .....</b>	<b>5</b>
<b>Article V. LANGUE UTILISEE .....</b>	<b>5</b>
<b>Article VI. SOUS-TRAITANCE .....</b>	<b>5</b>
<b>Article VII. DOSSIER DE CONSULTATION.....</b>	<b>6</b>
A. Composition du dossier de consultation.....	6
B. Modalités de retrait du dossier de consultation .....	6
C. Modifications de détail au dossier de consultation .....	6
<b>Article VIII. DOSSIER A REMETTRE PAR LES CANDIDATS .....</b>	<b>6</b>
A. Contenu du dossier de candidature.....	6
B. Contenu du dossier d'offre .....	7
<b>Article IX. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES.....</b>	<b>7</b>
<b>Article X. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>7</b>
<b>Article XI. MODALITES DE PRESENTATION ET DE TRANSMISSION DES OFFRES ..</b>	<b>8</b>
A. Modalités de présentation du dossier .....	8
B. Modalités de transmission et date limite de réception des offres.....	9
<b>Article XII. MODALITES D'ATTRIBUTION DES MARCHES .....</b>	<b>10</b>
A. Sélection des candidatures – Critères d'attribution .....	10
B. Sélection des offres – Critères d'attribution.....	10
C. Traitement des offres anormalement basses.....	11
D. Documents à fournir par le candidat retenu.....	11
<b>Article XIII. RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE .....</b>	<b>12</b>
<b>Article XIV. CONFIDENTIALITE .....</b>	<b>13</b>

## **Article I. PRESENTATIONS**

### **A. Audiens**

AUDIENS est le groupe de protection sociale de la culture, de la communication et des médias.

#### **Notre identité professionnelle**

Acteur de l'économie sociale et solidaire, à but non lucratif, Audiens protège au quotidien les professionnels de la culture et de la création : employeurs, créateurs d'entreprise, salariés permanents et intermittents, journalistes, pigistes, travailleurs indépendants, retraités et leur famille.

Depuis sa création en 2003, le groupe est fidèle à son identité professionnelle. Il œuvre à humaniser la relation avec ses adhérents, sécuriser les parcours professionnels, simplifier le service, accompagner le changement.

Cette vocation se concrétise par la conception d'une offre adaptée aux spécificités de la profession, en assurance de personnes et de biens, retraite complémentaire, accompagnement social et solidaire, prévention, médical, congés spectacles, services aux professions...

Sa dimension paritaire, son expérience du dialogue social et la confiance que lui accordent l'Etat et les branches professionnelles en font le référent social des industries culturelles.

#### **Notre mission**

Humaniser la relation avec les personnes et les entreprises  
Simplifier la protection sociale et les services  
Sécuriser les carrières et parcours de vie  
Innover pour accompagner les spécificités et les mutations de la profession

#### **Notre ambition**

Protéger les professionnels de la culture tout au long de la vie

#### **Nos valeurs**

Solidarité, respect, qualité, progrès

#### **Notre personnalité**

Bienveillante, solidaire, disponible, créative, experte, humaine

### **B. Le pôle sante Bergère**

#### **Description du projet**

Audiens et le SIST CMB, un service de santé au travail, vont occuper un immeuble, situé 7 rue Bergère dans le 9ème arrondissement de Paris, actuellement en cours d'aménagement.

Dès l'automne 2019, ce bâtiment accueillera le pôle médical Bergère avec deux entités indépendantes :

- le Centre Médical Audiens (CMA), un centre médical ouvert à des professionnels de santé libéraux (imagerie médicale, activités médicales libérales, bilans de santé),
- le CMB.

Ce pôle médical sera un lieu d'excellence dédié principalement aux professionnels de la culture, de la communication et des médias. Il sera aussi ouvert à l'ensemble des franciliens. Le Pôle Santé Bergère accueillera ses premiers patients fin 2019, au cœur du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris, au 7 rue Bergère.

Les deux entités CMA et CMB disposeront de deux infrastructures techniques informatiques indépendantes.

Equipé de matériel de haute technologie, il comptera une soixantaine de médecins et chirurgiens-dentistes, pour une prise en charge personnalisée et globale du patient.

Certifié Haute Qualité Environnementale (HQE), le bâtiment sera habillé d'une façade végétalisée. L'éco-conception de l'immeuble porte notamment sur le choix des matériaux, la construction en elle-même (qui est une réhabilitation) et la gestion des déchets.

### **Audiens Care, offre de soins et prévention :**

- Une offre de soins diversifiée :
  - médecine générale,
  - médecine spécialisée,
  - acupuncture, ostéopathie,
  - clinique dentaire
  - centre d'imagerie médicale (IRM, scanners, radiographies)
  - une offre de bilans de santé innovante et adaptée au profil de chacun (âge, sexe, antécédents médicaux).

### **SIST CMB, service interentreprise de santé au travail**

Ses missions :

- assurer la surveillance de l'état de santé au travail des salariés,
- accompagner les employeurs et les salariés dans la mise en œuvre de la prévention des risques professionnels.

### **Le Pôle santé Bergère, parfaitement intégré dans ce quartier du 9<sup>e</sup> arr. de Paris**

- un lieu d'excellence dans un écrin de verdure, qui contribuera à améliorer la biodiversité dans le quartier,
- une réponse aux besoins exprimés de soins de proximité,
- une mise en avant de la prévention, indispensable pour rester en bonne santé le plus longtemps possible,
- un cadre agréable pour tous : le personnel soignant, les patients et tous les habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement et au-delà.

**Le présent cahier des charges décrit le besoin en matière d'impression pour le CMA uniquement.**

## **Article II. MARCHÉ**

### **A. Pouvoir adjudicateur**

Le présent marché est passé par AUDIENS Care, dont le siège social est sis 74 rue Jean Bleuzen 92170 VANVES.

### **B. Durée d'exécution du marché**

Le présent marché est conclu pour une période commençant à courir entre le 02 et le 20 décembre 2019 (date à définir). Les parties auront la faculté d'y mettre un terme à tout moment avec un préavis de 6 mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le pouvoir adjudicateur pourra en outre, exercer son droit de résiliation, par lettre recommandée avec accusé de réception sans préjudice de tout dommage et intérêt, dans le cas où le titulaire du marché ne respecte pas ses engagements aux termes des présentes.

La durée totale du marché ne pourra excéder 3 ans au terme duquel une nouvelle consultation sera lancée (une prolongation de la prestation pourra être demandée pour faire la jonction entre les deux contrats sortants et prenants).

## **Article III. OBJET DU MARCHÉ**

L'objectif de cette consultation est de sélectionner un fournisseur de matériels d'impression pour le centre médical Audiens (centre médical Bergère).

## **Article IV. VARIANTES**

Chaque candidat devra présenter une offre expressément conforme à l'ensemble des prescriptions formulées dans le dossier de la consultation.

## **Article V. LANGUE UTILISEE**

La seule langue autorisée est le Français. L'intégralité des documents composant l'offre devra être rédigée en Français.

## **Article VI. SOUS-TRAITANCE**

Les candidats n'ont pas la possibilité de sous-traiter, sauf accord du client et avant la signature du contrat, les prestations objet du marché à conclure dans le cadre de la présente consultation.

L'intégralité des prestations doit être réalisée en France métropolitaine.

## **Article VII. DOSSIER DE CONSULTATION**

### **A. Composition du dossier de consultation**

Le dossier de la présente consultation est composé des pièces suivantes :

- Le présent Règlement de la Consultation
- L'annexe 1 - Fiche de présentation de l'entreprise
- L'annexe 2 -Tableau des pénalités
- Le cahier des clauses techniques, administratives et particulières

### **B. Modalités de retrait du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est accessible en cliquant à l'adresse suivante :

<http://www.audiens.org/groupe-audiens/appels-doffres/>  
<http://www.pole-sante-bergere.org/>

### **C. Modifications de détail au dossier de consultation**

AUDIENS Care se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite pour la remise des offres, les modifications de détails au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **Article VIII. DOSSIER A REMETTRE PAR LES CANDIDATS**

### **A. Contenu du dossier de candidature**

Chaque candidat devra produire les documents suivants :

- **Fiche de présentation de la société datée et signée** (voir Annexe 1)
- **Lettre de candidature datée et signée** (*ou imprimé DC 1*)
- **Déclaration du candidat datée et signée** (*ou imprimé DC 2*)
- **Attestation que le candidat a satisfait notamment à ses obligations fiscales et sociales datée et signée**
- **Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société, si la personne signataire n'est pas le représentant légal de la société datée et signée**
- **Copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire si le candidat est en redressement judiciaire**

- **Récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises** pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an
- **Toutes justifications des capacités financières du candidat :** *Les états financiers sur les trois dernières années (bilans, comptes d'exploitation et annexes).*
- **Toutes justifications des capacités professionnelles et techniques du candidat dont les documents suivants :**
  - *Une présentation des références pour des prestations similaires sur les trois dernières années. Le Candidat indiquera l'objet et la description du marché, le montant, les dates, l'interlocuteur chez le Client (nom, prénom, fonction, téléphone, courriel). AUDIENS Care se réserve le droit de rentrer en contact avec les interlocuteurs de clients référencés ;*
  - *Tout élément d'information permettant de justifier de la capacité du candidat à réaliser le marché : certificats de capacité, qualifications professionnelles, attestation de formation.*
- **Attestation d'assurance garantissant votre responsabilité civile et ses responsabilités professionnelles contractée auprès d'une compagnie notoirement solvable ;**
- **Les informations sur vos agréments/normes obtenus et vos engagements en termes de développement durable ;**

Le candidat s'engage à informer immédiatement AUDIENS Care de toute modification intervenant sur les pièces ci-dessus, et à lui adresser tous justificatifs.

#### **B. Contenu du dossier d'offre**

- **Une proposition technique**, répondant aux caractéristiques décrites au CCATP **datée et signée ;**
- **Une proposition du rétro – planning de la prestation et mise en place du rapport de conformité datée et signée ;**
- **Le CCATP** paraphé, daté et signé par une personne dûment habilitée à cet effet ;

#### **Article IX. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES**

La durée de validité des offres est de **150 jours** à compter de la date limite de réception des offres mentionnée à l'article XII.B du présent Règlement de la consultation.

#### **Article X. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les candidats invités à présenter une offre peuvent poser des questions complémentaires sur la présente consultation au plus tard le 15 mai 2019 à 12h00 par mail.

Aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date. Aucun renseignement complémentaire ne peut être obtenu par téléphone.

Les renseignements complémentaires seront envoyés aux candidats le 17 mai 2019.

Les courriers ou courriels de demande de renseignements complémentaires doivent être adressés à l'adresse suivante :

**Association de moyens du Groupe Audiens**

Service Achats

A l'attention de PETIT Céline

74 rue Jean Bleuzen

92 177 Vanves Cedex

Courriel : [celine.petit@audiens.org](mailto:celine.petit@audiens.org)/marie-stephanie.mouvy@audiens.org

**Les informations transmises en réponse à ces questions seront adressées à l'ensemble des candidats.**

**Article XI. MODALITES DE PRESENTATION ET DE TRANSMISSION DES OFFRES**

**A. Modalités de présentation du dossier**

Les dossiers contenant les candidatures et les offres ne seront pris en considération qu'à la condition formelle que l'ensemble des pièces énumérées à l'article VIII du présent Règlement de consultation ait été produit au plus tard à la date limite de réception des offres mentionnée au présent règlement de consultation.

**Les dossiers devront être établis sous format papier en 1 exemplaire et sous format électronique (Clé USB, mail ou we transfer).**

Toutes dispositions devront être prises par le candidat afin que sa candidature et son offre parviennent à AUDIENS Care avant les dates et heure limites fixées au point B du présent article.

Les pièces du dossier de réponse seront placées sous enveloppes cachetées dans les conditions suivantes :

**2 enveloppes intérieures :**

- L'enveloppe contenant la candidature sera cachetée et portera pour seule indication :

**« Candidature – Marché de fourniture d'imprimantes et prestations de maintenance pour le compte d'Audiens Care »**

- L'enveloppe contenant l'offre sera cachetée et portera pour seule indication :

**« Offre – Marché de fourniture d'imprimantes et prestations de maintenance pour le compte d'Audiens Care »**



**1 enveloppe extérieure :**

Les deux enveloppes susmentionnées seront insérées dans une enveloppe commune portant l'adresse suivante :

**Consultation** « Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »

**Objet de la consultation « Marché de fourniture d'imprimantes et prestations de maintenance pour le compte d'Audiens Care »**

**Association de moyens du Groupe Audiens**

Service Achats  
A l'attention de PETIT Céline  
74 rue Jean BLEUZEN  
92 177 Vanves Cedex

**NB : l'enveloppe extérieure doit respecter le principe d'anonymat des candidats, jusqu'à l'ouverture des plis en Commission d'Appel d'offres.**

Les enveloppes intérieures contiendront les éléments du « Dossier de candidature » et du « Dossier d'offre ».

**B. Modalités de transmission et date limite de réception des offres**

Le pli peut être soit transmis par lettre recommandée avec accusé de réception soit remis en mains propres contre récépissé les jours ouvrés du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, à l'adresse suivante :

**Association de moyens du Groupe Audiens**

Service Achats  
A l'attention de PETIT Céline  
74 rue Jean Bleuzen  
92 177 Vanves Cedex

**La date limite de réception des plis est fixée au 29 mai 2019 à 12h00.**

**Tout dossier parvenant soit après les dates et heure limites fixées au présent règlement, soit sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu et sera renvoyé au candidat sans être examiné.**

## **Article XII. MODALITES D'ATTRIBUTION DES MARCHES**

### **A. Sélection des candidatures – Critères d'attribution**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si des pièces dont la production était requise sont absentes du dossier de candidature, AUDIENS Care accordera à tous les candidats concernés un délai de 48 heures pour transmettre lesdites pièces. Les candidatures qui n'auront pas été régularisées dans le délai supplémentaire accordé par AUDIENS Care, seront déclarées irrecevables.

Seront éliminés les candidats dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires ou dont les capacités techniques ou financières paraissent insuffisantes au vu des pièces de la candidature.

La sélection des candidatures sera réalisée selon le processus suivant :

- Examen de la conformité du contenu par rapport aux pièces demandées ;
- Examen de la capacité financière du candidat ;
- Examen de la qualification du candidat et des références professionnelles.

### **B. Sélection des offres – Critères d'attribution**

- Il est précisé que la sélection des offres et les critères d'attribution seront retenus conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.
- Avant de procéder à l'examen des offres, si des pièces dont la production était requise sont absentes du dossier, le Pouvoir adjudicateur, accordera à tous les candidats concernés un délai de 48 heures pour transmettre lesdites pièces. Les candidatures qui n'auront pas été régularisées dans le délai supplémentaire accordé par le pouvoir adjudicateur, seront déclarées irrecevables.
- La commission du Pouvoir adjudicateur attribuera le marché aux candidats ayant proposé les offres économiquement les plus avantageuses en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

La commission d'AUDIENS Care sélectionnera le candidat ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- **Le prix (30%)** : Bordereau de prix
- **Valeur technique (50%)**, selon les sous-critères suivants :
  - Présentation de la société ;
  - Moyens humains et gestion des ressources humaines (qualification et formation du personnel) ;
  - Organisation spécifique proposée par le candidat retenu en adéquation avec les besoins d'Audiens Care ;
  - Moyens techniques et matériels ;
  - Astreinte ;

- Reporting – tableau de bord (journalier, mensuel et annuel) ;
- Audit de prise en compte ;
- Modèle de plan d’actions ;
- Force de proposition.

- **Développement durable (20%)**

- Impacts éthiques et sociaux ;
- Aspect développement durable.

### **C. Traitement des offres anormalement basses**

Dans l’hypothèse où leur offre paraîtrait anormalement basse à AUDIENS Care, les candidats devront être en mesure de fournir toutes les justifications sur la composition de l’offre qui leur seront demandées par AUDIENS Care, pour lui permettre d’apprécier si l’offre de prix proposée est susceptible de couvrir les coûts du marché.

Si les informations fournies ne permettent pas une justification du prix du candidat, AUDIENS Care pourra rejeter l’offre.

### **D. Documents à fournir par le candidat retenu**

Préalablement à toute notification, le candidat auquel AUDIENS Care envisage d’attribuer le marché est tenu de produire les pièces suivantes :

Le Titulaire du marché déclare sur l'honneur qu'il a satisfait aux obligations de la loi sur le renforcement de la lutte contre le travail dissimulé. A ce titre, il s'engage à ne faire exécuter les prestations objet du marché que par des personnes régulièrement employées notamment au regard des articles L. 3243-1 et L. 1221-10 et suivants du Code du travail.

En application des dispositions de l’ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, du décret du n° 2016-360 du 25 mars 2016, et du décret 2017-516 du 10 avril 2017 modifiant les dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatifs aux marchés publics et préalablement à toute notification, le candidat auquel le Pouvoir adjudicateur envisage d’attribuer un marché est tenu de produire les pièces suivantes :

- la copie des pièces mentionnées aux articles R.1263-12, à l’article D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8222-8, ou D. D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail ;
- Copie d’une attestation sur l’honneur certifiant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d’interdiction de soumissionner mentionné aux 1° et [a et c du 4° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015](#)
- Une attestation certifiant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d’interdiction de soumissionner mentionné au 3° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ; la production d'un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant de l'absence de cas d'exclusion. Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés.

- les attestations et certificats délivrés par les organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. Pour les candidats établis en France, il s'agit de la copie d'une part des certificats fiscaux 3666 dont la situation fiscale du candidat impose la production, d'autre part de l'attestation ou des attestations URSSAF S2353 et/ou des certificats sociaux dont la situation sociale du candidat impose la production (caisse générale, mutualité sociale agricole, caisse maladie obligatoire, caisse vieillesse obligatoire, caisse congés payés).

L'attestation doit être datée de moins de 6 mois.

Pour les candidats établis dans un autre Etat que la France, il s'agit d'une copie des attestations et certificats délivrés par les autorités compétentes de l'Etat considéré, accompagnée de leur traduction en langue française, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Dans le cas où de tels attestations ou certificats ne sont pas délivrés dans l'Etat considéré, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle du candidat devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de l'Etat considéré.

Ces pièces peuvent être transmises par télécopie ou lettre recommandée avec accusé de réception postale à l'adresse suivante :

**Association de moyens du Groupe Audiens**

Service Achats

A l'attention de Madame Céline PETIT

74 rue Jean Bleuzen

92 177 Vanves cedex

Le candidat sera tenu de fournir ces pièces dans un délai de 10 jours à compter du lendemain de la date de réception par le candidat de la demande correspondante, par courrier électronique ou lettre recommandée avec accusé de réception postale. Dans le cas où ce dixième jour calendaire est un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai maximum ci-avant mentionné est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Dans le cas où le candidat ne remettrait pas les documents dans le délai imparti son offre sera rejetée. Dans cette hypothèse, le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement plus avantageuse suivante, sous réserve que ce dernier produise les certificats et attestations requises.

Dans le cas où aucun candidat ne serait en mesure de produire lesdits certificats et attestations ou que les offres suivantes ne seraient pas appropriées ou acceptables, le marché sera déclaré sans suite ou infructueux par la Commission d'Appel d'offres.

**Article XIII. RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

AUDIENS Care entend prendre en compte, dans le cadre des marchés qu'elle passe, des objectifs de développement durable qui visent à concilier développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social.

AUDIENS Care souhaite attirer l'attention de ses fournisseurs sur le fait que les efforts de ces derniers pour intégrer la démarche de responsabilité sociale et environnementale seront pris en compte dans le choix définitif des prestataires en tant que critère d'attribution du marché.

#### **Article XIV. CONFIDENTIALITE**

Le candidat est tenu de respecter le caractère secret ou confidentiel des informations dont il a connaissance, même de manière fortuite, à l'occasion de la consultation. Il répond du respect de ce caractère secret ou confidentiel par son personnel, ses fournisseurs ou ses sous-traitants.

Ces informations ne peuvent, sans autorisation d'AUDIENS Care, être communiquées à d'autres personnes que celles qui ont qualité pour en connaître.

Sont en toute hypothèse, considérés comme confidentiels par nature le savoir-faire, les spécifications de conception et de réalisation, les procédés de fabrication et les moyens de contrôle, les logiciels, les données économiques et commerciales propriété de Audiens Care, ainsi que son fonctionnement interne.